



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 2.5

**Numéro de la demande :** 2020-6050  
**Demande :** Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale – Garantie; nature des produits de formulation; proportion des produits de formulation; type de préparation  
**Produit :** Fongicide Captan 480 SC  
**Numéro d'homologation :** 34551  
**Principe actif (p.a.) :** Captane  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3361648

### But de la demande

La présente demande visait l'homologation d'une nouvelle préparation commerciale, à savoir le fongicide Captan 480 SC, pour la suppression ou la répression de certaines maladies sur les cultures de vergers, de raisins, de légumes, de petits fruits, de rhubarbe, de ginseng, les cultures de plantes ornementales et le gazon.

### Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide Captan 480 SC se présente sous forme de suspension contenant du captane à la concentration de 482 g/L. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 1,180 à 1,240 g/ml et un pH de 4,83. Les données chimiques requises concernant le fongicide Captan 480 SC ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

### Évaluation des effets sur la santé

Le fongicide Captan 480 SC présente une faible toxicité aiguë par les voies orale et cutanée et par inhalation. Il est minimalement irritant pour les yeux et la peau et il est considéré comme un sensibilisant cutané.

L'utilisation du fongicide Captan 480 SC pour la lutte contre divers champignons parasites sur des cultures figurant sur l'étiquette ne correspond pas au profil d'emploi homologué du captane, étant donné que le fongicide Captan 480 SC résulte d'un nouveau type de préparation. Ce produit se présente sous forme de suspension concentrée nécessitant une évaluation quantitative des risques pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application. Aucun risque préoccupant pour la santé des préposés au mélange, au chargement et à l'application n'a été constaté, pourvu que les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle recommandé et prennent les mesures techniques de protection recommandées. Dans le cas des travailleurs

appelés à se rendre dans des lieux traités, la préparation liquide n'aura aucune incidence sur l'exposition ni sur le profil d'emploi homologué du captane; l'exposition ne devrait donc pas dépasser celle actuellement associée aux usages homologués. Les évaluations quantitatives antérieures de l'exposition chez les travailleurs appelés à se rendre dans des lieux traités sont jugées adéquates pour évaluer les risques possibles associés au fongicide Captan 480 SC. Aucun risque préoccupant n'a été constaté pour les travailleurs appelés à se rendre dans des lieux traités, pourvu qu'ils respectent les délais de sécurité après traitement.

Aucun risque préoccupant pour la santé des travailleurs manipulant le fongicide Captan 480 n'est prévu lorsque le mode d'emploi, les mises en garde et les instructions figurant sur l'étiquette sont respectés.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de captane n'a été présentée pour appuyer l'homologation du fongicide Captan 480 SC. Des données sur les résidus issues d'essais au champ réalisés dans et sur des cultures mentionnées sur l'étiquette ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande. Des études sur la transformation dans les cultures traitées ont également été réévaluées afin de déterminer le potentiel de concentration des résidus de captane dans les denrées transformées.

Cette évaluation laisse entendre que les concentrations de résidus de captane ne dépasseront pas celles associées aux utilisations déjà homologuées et que les limites maximales de résidus (LMR) établies assureront une protection adéquate contre ces résidus. Par conséquent, l'exposition aux résidus de captane par le régime alimentaire ne devrait pas augmenter à la suite de l'homologation du fongicide Captane 480 SC ni poser de risques préoccupants pour la santé de quelque sous-groupe de la population que ce soit (p. ex. nourrissons, enfants, adultes, personnes âgées).

### **Évaluation des effets sur l'environnement**

Les usages décrits sur l'étiquette du fongicide Captan 480 SC correspondent au profil d'emploi homologué du principe actif, le captane. Par conséquent, aucun nouveau risque n'est prévu si le fongicide Captan 480 SC est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette, qui comporte des énoncés destinés à atténuer les risques pour l'environnement.

### **Évaluation de la valeur**

La préparation du fongicide Captan 480 SC a été comparée à celle du produit précédent nommé par le demandeur. À la lumière de cette comparaison, il a été conclu que ces produits devraient offrir un rendement semblable du point de vue de l'efficacité et de la tolérance des cultures. Par conséquent, tous les usages et toutes les allégations figurant dans l'homologation du produit précédent sont acceptables pour le fongicide Captan 480 SC.

Le fongicide Captan 480 SC offrira aux producteurs canadiens un nouveau produit pour la lutte contre les maladies courantes constituant un fardeau économique qui touchent plusieurs cultures et sites, notamment les cultures de vergers, de raisins, de légumes, de petits fruits, de rhubarbe et de ginseng, les cultures de plantes ornementales et le gazon.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et estime qu'ils sont suffisants pour appuyer l'homologation du fongicide Captan 480 SC.

## Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3185105	2013, Captan Gold 4L Product Chemistry, Part A, DACO: 3,1, 3,1.1, 3,1.2, 3,1.3, 3,1.4, 3,2, 3,2.1, 3,2.2, 3,2.3, 3,3.1
3185106	Accelerated Storage Stability and Corrosion Characteristics, DACO: 3,5-10-3,514
3185107	2013, Captan GOLD 4L Waiver Request for Physical and Chemical Properties, DACO: 3.5.12
3185108	2007, Development and Validation of an Analytical Method for the Determination of Captan in the Formulation Captan GOLD 4L, DACO: 3.4.1
3185109	2013, Physical and Chemical Characteristics of Captan Gold, DACO: 3,5, 3,5.1, 3,5.11, 3,5.13, 3,5.2, 3,5.3, 3,5.6, 3,5.7, 3,5.8, 3,5.9
3185116	2020, Formulation Type and Container Material Description, DACO: 3,5-4-3,55
3185110	2000, Acute Inhalation Toxicity Study in Rats - Limit Test, DACO: 4.6.3
3185111	2000, Acute Oral Toxicity Study in Rats , DACO: 4.6.1
3185112	Acute Dermal Toxicity in Rats, DACO: 4.6.2
3185113	Primary Eye Irritation in Rabbits, DACO: 4.6.4
3185114	Primary Skin Irritation in Rabbits, DACO: 4.6.5
3185115	2020, DACO 4.6.6 Waiver, DACO 4.6.6

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9